

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

1<sup>RE</sup> ADDITION  
AU BREVET D'INVENTION  
N° 423.826

XVIII. — Articles de bureau, enseignement, vulgarisation.

N° 15.507

1. — ARTICLES DE BUREAU ET MATÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT.

**Porte-plume.**

MM. EDMUND MOSTER et MAVRO MOSTER résidant en Autriche.

(Brevet principal pris le 19 décembre 1910.)

**Demandée le 22 février 1912.**

Délivrée le 9 mai 1912. — Publiée le 25 juillet 1912.

Le brevet principal a pour objet un porte-plume comprenant un organe de retenue élastique pour les plumes, qui est monté dans un trou central du porte-plume proprement dit et qui peut être abaissé à l'aide d'un bouton faisant saillie d'une entaille du porte-plume, ce dispositif étant principalement remarquable en ce que l'organe de retenue, qui est constitué par une pièce rigide, est maintenu dans le porte-plume sans aucune liaison rigide et est supporté uniquement à ses extrémités avant et arrière par les extrémités d'un ressort qui est également monté librement dans le porte-plume.

La présente addition est relative à diverses modifications constructives apportées à l'objet du brevet principal, qui donnent une fixation plus sûre de la plume dans le porte-plume tout en permettant de l'enlever plus facilement.

L'une de ces modifications consiste en ce que l'organe de retenue est fait en une matière élastique et fendu en plusieurs points, ou bien en ce que le ressort monté librement dans le porte-plume est lui-même fendu en plusieurs endroits. Cette disposition présente sur l'an-

cienne construction cet avantage qu'avec l'ancien système la plume n'était tenue le plus souvent par l'organe de retenue qu'en un seul point de sorte qu'il pouvait arriver dans certains cas que la plume se déplacât latéralement, ce qui ne peut arriver avec la nouvelle disposition.

Pour enlever la plume, il fallait amener le porte-plume objet du brevet principal à une position verticale ou presque verticale, car, autrement, la plume ne sortait pas. L'enlèvement de la plume ne s'effectuait toutefois pas non plus d'une façon sûre dans cette position, car il arrive souvent que la plume est adhérente. Un autre perfectionnement réside en ce que, lorsqu'on introduit la plume entre la paroi du porte-plume et l'organe de retenue élastique, on tend un ressort qui, tant que la plume n'est pas enlevée, reste dans sa position tendue, tandis que, lorsqu'on dégage l'organe de retenue qui applique la plume en place, il se trouve également déclenché et repousse la plume hors du trou du porte-plume. On évite ainsi la nécessité de se salir les doigts en saisissant la plume.

Aux dessins annexés :

La fig. 1 est une coupe longitudinale partielle d'un porte-plume comportant un organe de retenue fendu en plusieurs points,

La fig. 2 est une coupe perpendiculaire à la fig. 1,

La fig. 3 est une coupe transversale suivant A-B, fig. 2,

La fig. 4 montre le ressort fendu en plusieurs points destiné à soutenir l'organe de retenue.

La fig. 5 est une coupe transversale analogue à la fig. 3 d'une autre forme d'exécution,

La fig. 6 montre en coupe longitudinale, un exemple d'exécution du porte-plume avec dispositif éjecteur, le ressort éjecteur étant tendu,

La fig. 7 montre la même disposition, la plume étant en cours d'introduction,

La fig. 8 montre une autre construction dans laquelle le ressort éjecteur est tendu.

La fig. 9 est une vue de face d'un type modifié de ressort éjecteur.

La fig. 10 est une vue par côté, le ressort étant détendu et

La fig. 11, une vue analogue avec le ressort tendu.

Dans la construction suivant les fig. 1 à 3, le manche du porte-plume présente un trou longitudinal 2 dans lequel est logée une douille métallique 3. Par dessus l'extrémité du porte-plume, est enfilée la virole 8. La douille métallique 3, ainsi que le manche présentent des entailles 5.

Dans la douille 3, est disposé l'organe de retenue 1, qui est pourvu d'une partie déportée 4 et est supporté à ses extrémités avant et arrière par un ressort 6.

Suivant la présente addition, l'organe de retenue 1 est fendu deux fois à son extrémité avant de sorte que les trois pattes antérieures 1<sup>a</sup>, 1<sup>b</sup> ainsi formées s'appliquent d'une façon différente sur la plume, de la manière représentée en particulier à la fig. 3. Grâce à cette disposition, tout déplacement latéral de la plume est empêché par les pattes 1<sup>a</sup>, 1<sup>b</sup> de l'organe de retenue.

Dans la seconde construction représentée aux fig. 4 et 5, ce n'est pas l'organe de retenue 1 mais le ressort 6 qui le tient qui est fendu en plusieurs points. Dans l'exemple représenté, de même que dans la construction

suivant les fig. 1 à 3, la partie avant du ressort 6 est fendue deux fois, de manière à former trois pattes : une patte médiane 6<sup>a</sup> et deux pattes latérales 6<sup>a</sup>, 6<sup>b</sup>. Dans ce cas, la patte médiane 6, qui pourrait, naturellement, être elle-même fendue, agit sur l'organe de retenue 1, tandis que les pattes latérales 6<sup>a</sup>, 6<sup>b</sup> empêchent tout déplacement latéral de la plume (fig. 5).

Dans la construction des fig. 6 et 7 qui comprend un ressort éjecteur, l'organe de retenue rigide 1 qui est disposé dans la douille 3 logée dans le trou 2 du porte-plume, est pourvu encore d'une partie déportée 4 qui fait saillie latéralement hors de la douille. L'organe de retenue 1 est repoussé par un ressort 6 contre la paroi interne de la douille.

A l'intérieur de la partie déportée 4, se trouve un goujon à ressort 9 monté dans un trou 10 de la partie 4 de manière à pouvoir repousser la plume vers l'extérieur. La fig. 7 le montre dans la position qu'il occupe quand on commence à introduire la plume. L'extrémité arrière de celle-ci rencontre, dans ce mouvement, le goujon 9 et le repousse dans la partie 4. Lorsque, par suite, le goujon 9 ne presse plus contre la paroi interne du porte-plume ou contre la douille, le ressort 6 repousse l'organe de retenue 1 vers l'extérieur jusqu'à la position de la fig. 6. De cette façon, la plume se trouve solidement retenue. Le goujon 9 est empêché par le bord de l'ouverture où pénètre la partie 4 d'avancer vers l'extérieur sous l'action de son ressort.

Si l'on appuie sur la partie ou bouton 4 pour enlever la plume, le goujon 9 ne se trouve plus retenu, et il expulse la plume, qui n'est plus elle-même assujettie quand on abaisse l'organe de retenue.

La construction représentée à la fig. 8 ne diffère de la précédente qu'en ce sens que le goujon élastique 9 est remplacé par un ressort à boudin 11 dont l'extrémité externe forme un œillet 12 qui entoure la partie externe de l'organe de retenue 1. Quand on l'introduit, la plume repousse l'œillet 12 vers l'intérieur jusqu'à ce qu'il s'engage dans l'ouverture 5 de la douille 3, et tend ainsi le ressort 11. Il n'est pas absolument nécessaire, que l'œillet pénètre dans l'ouverture de la douille 3 et le ressort 6 peut être assez fort pour retenir à lui seul le ressort 11 dans l'une quelconque

de ses positions, par suite de la pression et de la friction qu'il exerce.

Si l'on abaisse la partie ou bouton 4 pour enlever la plume, l'organe de retenue 1 oscille 5 vers l'intérieur et la plume se trouve libre. En même temps, l'œillet 12, s'il était engagé dans l'ouverture de la douille 3, se dégage du bord de cette ouverture ou bien, s'il était retenu simplement par friction contre la paroi 10 de la douille se trouve libéré, de même que la plume, de sorte que le ressort à boudin 11 peut exercer son action et éjecter la plume du porte-plume.

Dans la construction suivant les fig. 9 à 11, 15 on utilise une lame de ressort 13 dont l'extrémité externe traverse une fente 15 de l'organe de retenue 1 et forme une tête 14. La fig. 10 montre le ressort détendu; la fig. 11 le montre au contraire dans sa position tendue, lorsque 20 la plume est introduite. La fig. 11 représente en outre le cas déjà mentionné où le ressort éjecteur n'est pas retenu par des moyens spéciaux (par exemple en s'engageant dans l'ouverture de la douille) mais se trouve au con- 25 traire retenu dans une position intermédiaire

quelconque, grâce à ce fait que le ressort 6 bloque la tête 14 entre l'organe de retenue 1 et la paroi interne de la douille 3.

#### RÉSUMÉ.

L'addition est relative à divers modes d'exé- 30 cution du porte-plume objet du brevet principal, remarquables notamment par les caractères suivants :

a) L'organe de retenue est fendu en plusieurs points à son extrémité avant et s'ap- 35 plique en divers points de la plume pour empêcher son déplacement latéral.

b) Le ressort qui soutient l'organe de retenue est fendu en plusieurs pattes,

c) La plume, lors de son introduction, 40 tend un ressort éjecteur qui, lorsqu'on libère la plume, repousse celle-ci hors du porte-plume, ce ressort éjecteur pouvant être établi et disposé de diverses manières.

E. MOSTER ET M. MOSTER.

Par procuration :

LAVOIX et Mosès.

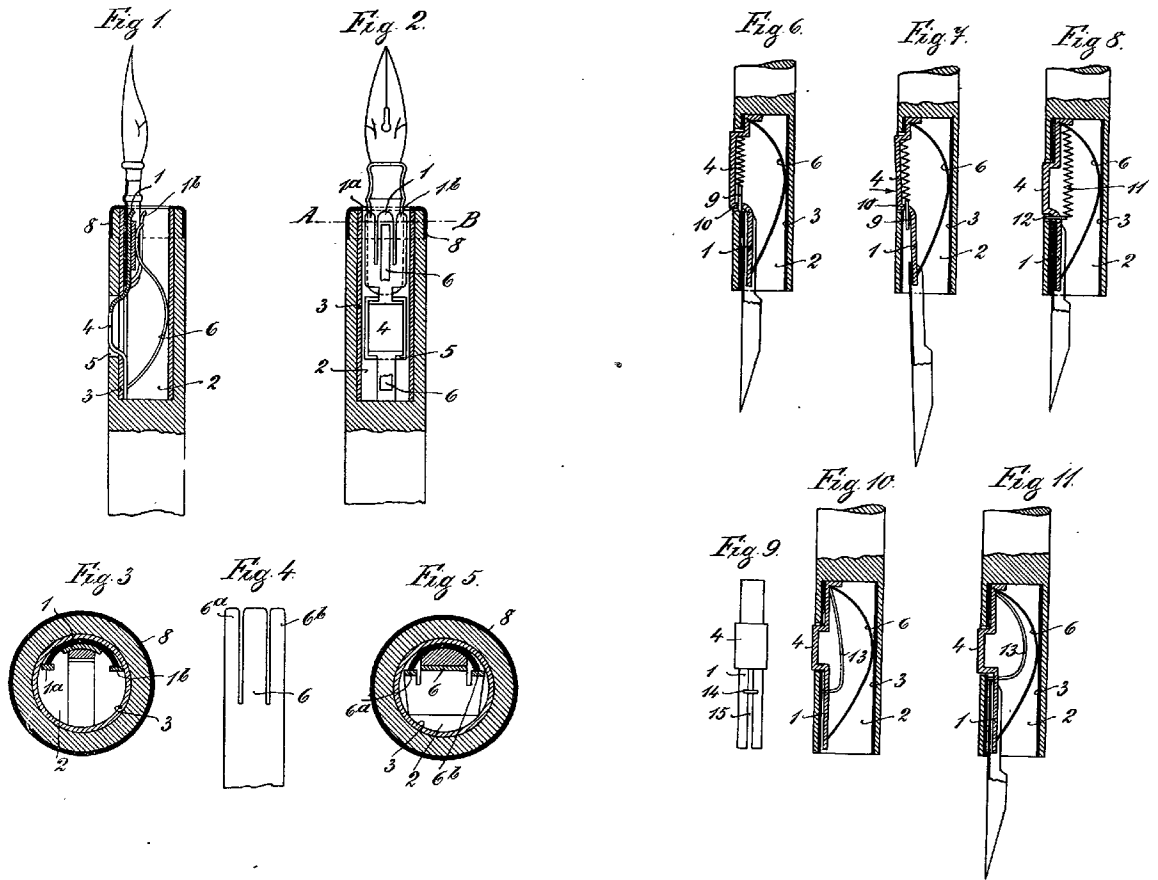


Fig. 1.

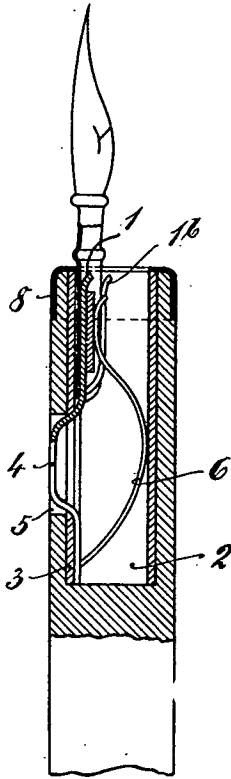


Fig. 2.

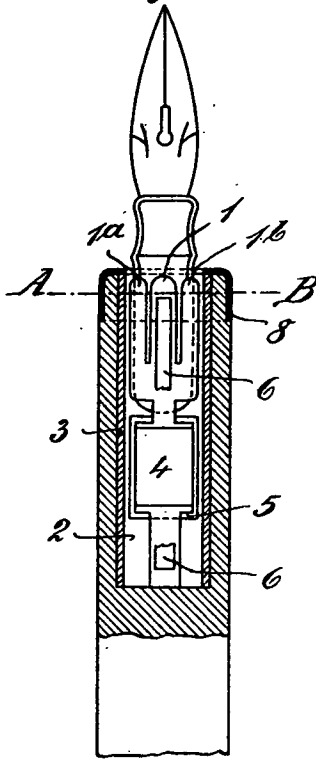


Fig. 6.

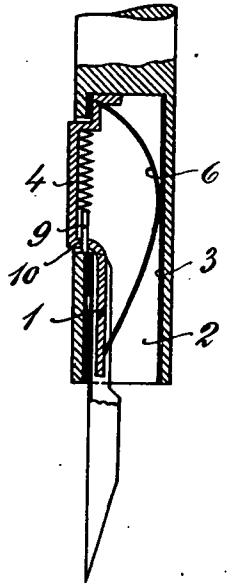


Fig. 3.

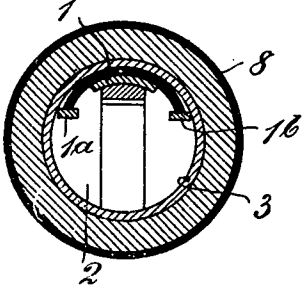


Fig. 4.

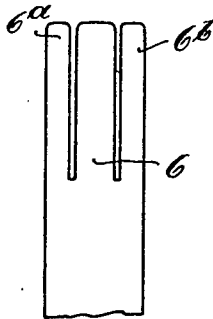


Fig. 5.

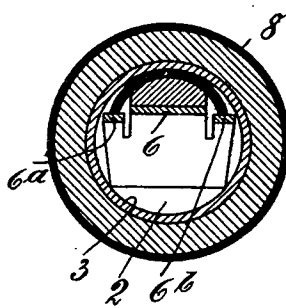
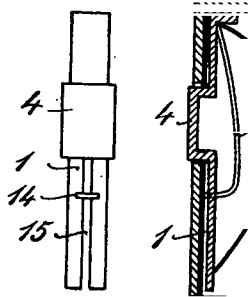
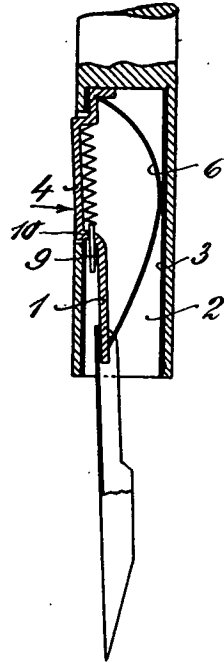


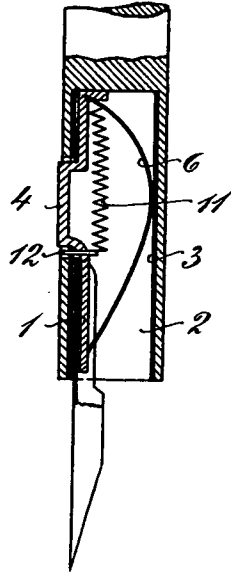
Fig. 9.



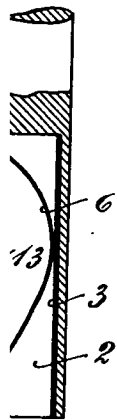
*Fig. 7.*



*Fig. 8.*



*Fig. 10.*



*Fig. 11.*

